



Porté plainte contre ma banque

Par **fanfan07**, le **17/10/2008** à **13:21**

je veut porté plainte contre ma banque ou doi je m adressé car j'ai u un homonyme et ma banque ma mis interdit bancaire j'ai été à la banque de France et là on m'a dit que je n'étais pas interdit bancaire et pourtant je ne pouvais pas me servir de ma carte bleue et tous les prélèvements refusés et avec beaucoup de frais bancaires. Si vous pouvez me répondre je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2008** à **13:26**

Quelles sont les démarches que vous avez effectuées auprès de votre banque ? démarches écrites, communication téléphoniques, visites...

Par **fanfan07**, le **17/10/2008** à **14:12**

je me suis dérangé et là j'ai vu mon banquier qui m'a dit que les frais bancaires je ne pouvais pas les récupérer car ce n'est pas lui qui prend la décision et pourtant c'est suite à un homonyme que tous les problèmes sont apparus je ne sais pas comment faire

Par **Tisuisse**, le **17/10/2008** à **14:18**

Celui que vous appelez "mon banquier" n'est peut-être que votre conseiller bancaire, un

employé. Avez-vous demandé un rendez-vous avec le directeur de l'agence ?

Par **fanfan07**, le **17/10/2008** à **14:24**

non car il a un changement de direction donc pour le moment il a personne que l'on ma repondu.

Par **gloran**, le **17/10/2008** à **17:15**

Très difficile de lire ce que vous écrivez. Pourriez vous avoir la gentillesse de vous exprimer... en français ?
Merci pour nous.

Par **Patricia**, le **17/10/2008** à **18:38**

Bonsoir,
Retournez à la BDF et demandez lui qu'elle vous fasse une attestation confirmant que vous n'êtes pas fichée.
Prenez rendez-vous avec un responsable de votre agence et présentez lui cette attestation après explications de cette confusion.
Vous ne pouvez plus vous servir de votre CB et chéquier ?
Il est quand même "très rare" que les homonymes possèdent également le même numéro de compte bancaire...
A mon avis, il y a quand même une petite embrouille quelque part, à vérifier ...

Par **fanfan07**, le **18/10/2008** à **09:11**

bonjour je suis aller a la banque de france et j'ai bien une attestation me disant que je ne suis pas interdis bancaire et je l'ai apporté a ma banque et la comme surprise il mon dit que une personne qui a le meme non et meme date de naissance que moi et qui pensais que c'était moi donc il mon retiré l'interdiction mais il mon comme meme mis en difficulté car tout prelevement n'on pas été fait et j'ai eu des frais de rejet et maintenant c'est moi qui doit aranger les problemes et qui va me rembourser tout les frais .si il a quelque choses ou quelqu'un que je peut voir faite le moi savoir je vous remercie de vos réponse.

Par **gloran**, le **18/10/2008** à **10:25**

Réclamez un écrit de votre banque par laquelle elle atteste avoir fait une erreur à votre encontre. Elle ne le donnera pas de bonne grâce, rusez pour l'obtenir (dites que vous avez besoin de ce justificatif pour corriger les problèmes avec les établissements qui effectuaient de prélèvements par exemple - soyez diplomate sur ce coup-là).
Ensuite, disposant d'un tel écrit, faites la liste détaillée de frais engendrés, et envoyez à votre banque un recommandé de mise en demeure de rembourser les frais générés par leur propre erreur, en joignant une

copie (pas l'original, hein) de leur propre document attestant l'erreur.rnrnDans ce recommandé, frappez fort :rn- adressé au directeur de l'agence, copie directeur régional éventuellement,rn- menacez de porter plainte au pénal, la prison ça fait toujours un peu plus peur que payer des sous : à voir selon quel chef, mais le faux et usage de faux article 441-1 du code pénal, escroquerie article 313-1 du code pénal, rn- vous pouvez même préciser que sans réponse sous xx jours / quinzaine / un mois, vous transmettez le dossier aux médias : vous seriez étonné à quelle vitesse ils obtempéreront pour refermer le couvercle de la cocotte minute par peur qu'elle leur explose à la figure (les militaires diraient : pas de couille pas d'embrouille) : j'ai obtenu ainsi un jour de la SNCF remboursement de plusieurs billets de train en retard, rubis sur l'ongle, avec même un excédent d'un euro :)rn- dans ce courrier réclamez le remboursement de toutes les sommes en joignant copie des justificatifs correspondant.rnrnA défaut de document attestant l'erreur, tentez quand même le recommandé, mais ça aura moins de poids.

Par **fanfan07**, le **18/10/2008 à 13:29**

merci de la réponse j'ai été ce matin voir le directeur de l'agence il reprends mon dossier pour voir l'erreur qui a été fait suite à ça il m'appel mardi pour me dire si il me rembourse les frais donc pour le moment je ne suis pas avancé je vous tiens au courant de la suite des événements

Par **gloran**, le **18/10/2008 à 18:04**

Attention aux belles paroles. Par téléphone on peut faire mariner les gens longtemps.rnrnExigez un ECRIT. Si on tarde à vous rembourser, déclenchez rapidement les hostilités par recommandé AR, les choses bougeront [s]réellement[/s].

Par **Patricia**, le **18/10/2008 à 18:30**

Bonsoir,rnrnGloran a raison, demandez mardi à votre directeur qu'il vous envoie un courrier, ou allez à l'agence le chercher.rnLe téléphone n'a aucune valeur juridique et ne prouve rien.rnrnCORDIALEMENT

Par **fanfan07**, le **19/10/2008 à 09:20**

bonjour je compte bien faire tout le nécessaire pour récupérer le papier et surtout les frais bancaires .merci pour les réponses .